

RESULTATS : Juillet à décembre 2019

Laval, le : 03/04/2020

**CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX
DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE
(Eau Distribuée)**
Collectivité : C.C. DU PAYS DE CRAON
Exploitant : C.C. DU PAYS DE CRAON

Unité de distribution :				USINE DE LA ROCHE			
Commune du prélèvement :				CHATEAU-GONTIER -SUR-MAYENNE	CHATEAU-GONTIER -SUR-MAYENNE	CHATEAU-GONTIER -SUR-MAYENNE	CHATEAU-GONTIER -SUR-MAYENNE
Nom du point de surveillance :				USINE DES EAUX DE LA ROCHE			
Localisation du point de surveillance :				RESERVOIR 3000 M3 - ROBINET ROUGE			
Date du prélèvement :				06/08/2019	01/10/2019	04/12/2019	26/12/2019
Code de la Santé Publique (Normes)				Limites de qualité	références de qualité		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		<1	1	<1	
	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		<1	<1	<1	
	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/(100mL)	0	<1	<1	<1	
	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/(100mL)	0	<1	<1	<1	
	Entérocoques /100ml-MS	n/(100mL)	0	<1	<1	<1	
	Escherichia coli /100ml - MF	n/(100mL)	0	<1	<1	<1	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	2	<0,20	<0,20	<0,20	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Dureté (Titre hydrotimétrique)	°f		14,2	15,8	15,9	
	pH	unité pH	6,5 à 9	7,6	7,7	7,8	
FER ET MANGANESE	Fer total	µg/L	200	<20	<20	<20	
	Manganèse total	µg/L	50		<5,0	<5,0	
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.	Aluminium total µg/l	µg/L	200		<10	<10	
	Fluorures mg/L	mg/L	1,5		0,082	0,084	
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES	Carbone organique total	mg(C)/L	2	0,8	0,8	1,5	
MINERALISATION	Conductivité à 25°C	µS/cm	200à1100	479	571	413	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	Température de l'eau	°C	25	23,3	18,2	8,8	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION	Chlore libre	mg(Cl2)/L		0,50	0,70	0,60	
	Chlore total	mg(Cl2)/L		0,60	0,80	0,70	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	Ammonium (en NH4)	mg/L	0,1	<0,03	<0,03	<0,03	
	Nitrates (en NO3)	mg/L	50	6,7	3,7	31,6	
	Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5	<0,02	<0,02	<0,02	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...	ESA metolachlore	µg/L	0,1		0,02	0,14	0,12

Interprétation sanitaire :

Présence de produit de dégradation de pesticide à une teneur supérieure à la limite de qualité de 0,1 µg/l (ESA métolachlore). Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard de la valeur sanitaire de consommation définie par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) dans son avis du 30/01/2019 (510 µg/L) et ne justifie donc pas de restriction des usages de l'eau.